



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **15 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2487

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Assemblée générale de l'association Sylv'ACCTES Rhône-Alpes, des forêts pour demain - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 novembre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 18 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mmes Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), Laurent (pouvoir à M. Butin), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à M. Rantonnet), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Fromain), M. Passi, Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), M. Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 15 décembre 2017**Délibération n° 2017-2487**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Assemblée générale de l'association Sylv'ACCTES Rhône-Alpes, des forêts pour demain - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Communauté urbaine de Lyon a approuvé, par délibération n° 2012-2754 du Conseil du 13 février 2012, son plan climat énergie territorial (PCET) qui fixe un objectif très ambitieux de développement du bois énergie sur le territoire de la Métropole de Lyon.

En effet, d'après les scénarios prospectifs, un doublement de la quantité de bois énergie consommée sur le territoire est attendu d'ici à horizon 2020 pour atteindre 200 000 tonnes de bois par an.

Deux actions ont, en particulier, été votées parmi les 26 du PCET :

- action 4.9 : "contribuer à structurer la filière bois régional",
- action 2.6 : "compenser par un Fonds climat énergie les émissions de CO2" (objectif de compenser 50 000 tonnes de CO2 par an).

Si la forêt rhônalpine représente la 2^e plus grande surface française, elle est, pour autant, très morcelée avec 75 % de parcelles privées (450 000 propriétaires). Ces parcelles, mal exploitées, ne produisent pas de manière optimale alors qu'en parallèle, la demande en bois énergie et bois d'œuvre est en augmentation.

Ainsi, si la filière locale ne se structure pas suffisamment, la demande croissante poussera les exploitants des chaufferies collectives au bois à s'approvisionner de plus en plus loin, générant des coûts et pollutions liées au transport et ne bénéficiant que partiellement à l'économie locale tout en générant possiblement des conflits d'usage dans les nouvelles zones d'approvisionnement.

Ces tensions sur la ressource, et ainsi sur les coûts de la chaleur aux usagers des réseaux de chaleur, ont déjà été ressenties sur les derniers exercices d'exploitation et sont amenées à se renforcer à court terme, comme souligné dans une note à l'attention du Préfet de la Région Rhône-Alpes en 2013.

La Région Rhône-Alpes a approuvé, par délibération de son Conseil du 17 avril 2014, la mise en place d'un dispositif visant à structurer la filière bois à travers une structure partenariale, avec pour objectifs :

- d'inciter les propriétaires à se regrouper dans des structures de gestion,
- de proposer un parcours de gestion forestière durable et productif (bois d'œuvre et bois-énergie).

La méthode s'appuie sur la création d'une structure régionale (association loi 1901) et sur des documents de projet sylvicole territorial (DPST) pour chaque regroupement de propriétaires. A ce jour, 7 territoires pilotes disposent d'un DPST et sont prêts à le mettre en œuvre. Il s'agit, en particulier, des parcs naturels régionaux (PNR) du Pilat et du Bugey Haut-Bugey, qui approvisionnent en partie les chaufferies bois du territoire de la Métropole. Une fois adhérente, la collectivité peut décider du mode de financement et du territoire accompagné.

Bien que la compensation carbone ne soit pas l'objectif premier de la structure Sylv'ACCTES, il est prévu la mise en place d'une contribution climat énergie pour ses membres, sur la base d'une méthodologie rigoureuse de comptabilisation du carbone absorbé et stocké par chaque projet sylvicole soutenu.

La Région a proposé aux collectivités de son territoire de s'impliquer en devenant membres fondateurs de l'association. Compte tenu de l'intérêt de la démarche pour les politiques portées par la collectivité, la Métropole a approuvé, par la délibération n° 2015-0326 du Conseil du 11 mai 2015, l'adhésion à l'association Sylv'ACCTES Rhône-Alpes, des forêts pour demain.

II - Modalités de représentation

La Métropole dispose d'un siège au sein de l'assemblée générale.

Par délibération n° 2016-1303 du Conseil du 27 juin 2016, la Métropole a désigné madame Murielle LAURENT en tant que titulaire pour représenter la Métropole au sein de l'assemblée générale de l'association Sylv'ACCTES Rhône-Alpes, des forêts pour demain.

Compte tenu de la mise en place du nouvel exécutif de la Métropole, il est proposé au Conseil de procéder à la désignation d'un représentant de la Métropole pour siéger en qualité de titulaire au sein de l'assemblée générale de l'association Sylv'ACCTES Rhône-Alpes;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne monsieur Roland CRIMIER en tant que titulaire pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de l'association Sylv'ACCTES Rhône-Alpes, des forêts pour demain.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2017.